



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/03/20

L'an deux mille dix,
Le mardi 30 mars à 18 heures

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 16/03/2010

Date d'affichage : 23/03/2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D, MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S, BEAUTES-VOIROL C, DELMAS F., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., HENRI M., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à RICARD J.), CONTE D. (pouvoir à CORRECHER M.), VERGNES M.T. (pouvoir à MARCIPONT D.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Absente : AUTIQUET B.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009 DRESSÉ PAR MONSIEUR MALROUX MICHEL, RECEVEUR. BUDGET ANNEXE ÉLECTRICITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE MAIRE,
COMPTE TENU :

- DE LA RECEPTION EN PREFECTURE
LE,

- ET DE LA PUBLICATION, LE

A NEGREPELISSE, le

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON